



Rapport du troisième atelier de concertation Climagine  
Schéma régional du littoral de la Région Tanger-Tétouan-Al  
Hoceima, Royaume du Maroc

FEM Medprogramme, Sous-projet 2.1

8-9 mars 2023, Hôtel Mövenpick, Tanger

Auteurs : Houssine Nibani, Consultant du Plan Bleu/CAR et Michaël Karner, Chargé de  
Projets, Plan Bleu/CAR



Mediterranean  
Action Plan  
Barcelona  
Convention



المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC  
وزارة الانتقال العائلي والتنمية المستدامة - قطاع التنمية المستدامة  
القطاعات: تانجر-تطوان-الحسيمة - تانجر-تطوان-الحسيمة  
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
"DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE"



Global Water  
Partnership  
Mediterranean



2.1

Mediterranean  
Coastal Zones Climate  
Resilience Water Security  
and Habitat Protection"

## 1. Introduction

Le 8 mars 2023, le troisième atelier de concertation Climagine a eu lieu suite à l'atelier de co-construction du Schéma régional du littoral (SRL) de la Région Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTA), sous les auspices du Ministère de la transition énergétique et du développement durable du Royaume du Maroc et de la Direction régionale de l'environnement de TTA (DRE TTA). Cet atelier s'inscrit dans la continuité des activités conjointes du CAR/PAP et du Plan Bleu/CAR (PNUE/PAM) au sein du Sous-Projet 2.1 et du Projet [FSCC \(Fonds spécial pour le changement climatique\)](#) du [MedProgramme](#) du Fonds pour l'environnement mondial, mis en œuvre par le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ([PNUE/PAM](#)).

[Climagine](#) est une méthode participative de prospective mise en œuvre par le Plan Bleu/CAR en soutien au processus d'élaboration du SRL. Elle cherche à impliquer et consulter les diverses parties prenantes impliquées dans la gestion intégrée des zones côtières et de l'adaptation côtière au changement climatique, renforçant ainsi l'interface Science-Politique-Société Civile. Déjà appliquée dans de nombreux contextes méditerranéens, Climagine a, entre autres, soutenu l'élaboration du Plan côtier du Comté de Šibenik-Knin (Croatie) par le CAR/PAP. Ce travail a notamment été récompensé par le Prix du Grand Gagnant des 2<sup>èmes</sup> Trophées de l'adaptation au changement climatique en Méditerranée de l'ADEME (Agence de la transition écologique de la République Française) pour l'année 2018-2019.

À l'ouverture de la séance, M. Mohammed Amrani, Chef de service de l'OREDD de DRE TTA, M. Ante Ivcevic, Chargé de programme au CAR/PAP et M. Michaël Karner, Chargé de projets au Plan Bleu/CAR, ont souhaité la bienvenue aux participants. Ensuite, les experts SRL du CAR/PAP ont présenté les résultats, indicateurs thématiques et conclusions des diagnostics préalables à l'élaboration du SRL TTA concernant le développement spatial et la dynamique territoriale (M. Majid Mansour), les questions socio-économiques (M. Hicham Bouziane) et sur les risques côtiers (Mme Maria Snoussi).

## 2. Déroulé de l'atelier Climagine

Michael Karner a lancé l'atelier Climagine 3 en énonçant ses objectifs :

- faire un retour sur la prospective stratégique et ses apports au SRL et la gestion côtière ;
- poursuivre l'élaboration d'Indicateurs de durabilité (ID) pour le SRL TTA, à partir des acquis des deux premiers ateliers SRL/Climagine du [16 mars](#) et du [29-30 septembre](#) 2022 ;

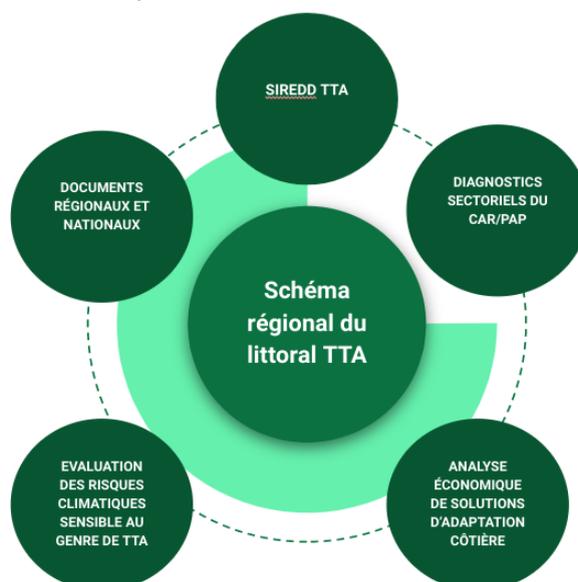


- formuler des mesures prioritaires pour chaque secteur prioritaire du SRL pour répondre aux défis prioritaires identifiés par les parties prenantes, énumérés ci-dessous :

Secteurs prioritaires	Défis
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Littoral - usage de l'espace, la durabilité du développement spatial</li> <li>2. Biodiversité et protection du littoral</li> <li>3. Risques et pollution</li> <li>4. Eau</li> <li>5. Economie verte</li> <li>6. Economie bleue</li> <li>7. Thème transversal: changement climatique</li> <li>8. Thème transversal: société inclusive et genre</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance démographique et expansion urbaine</li> <li>• Disparités sociales et territoriales</li> <li>• Surexploitation et dégradation des ressources naturelles (surexploitation des ressources en eau, dégradation des sols, extraction des ressources minérales, surexploitation des ressources halieutiques...)</li> <li>• Pollution menaçant le littoral: pollutions domestique, industrielle, agricole, marine</li> <li>• Aléas et risques naturels</li> <li>• Vulnérabilité aux changement climatiques</li> </ul>

**Figure 1 : Secteurs et défis prioritaires de la région TTA identifiées par les parties prenantes du processus SRL/Climagine**

Le processus participatif Climagine stimule donc des échanges périodiques informant la prise de décision et la gouvernance territoriale, entre apports participatifs des parties prenantes et analyses réalisées par les expert(e)s. Afin d'identifier les Indicateurs de Durabilité, les parties prenantes au processus d'élaboration du SRL et les autorités compétentes ont dû tenir compte de la disponibilité des données pour chaque zone d'étude, tout en évaluant la représentativité des indicateurs identifiés pour chaque secteur prioritaire. Ainsi, les diagnostics réalisés par les expert(e)s du CAR/PAP sur les Risques côtiers (Maria Snoussi <sup>1</sup>), les Usages du littoral (Majid Mansour) et les Aspects socio-économiques (Hichem Chenaker) ont servi de base aux participant(e)s pour l'élaboration de la liste d'indicateurs, informés en outre par les sources d'informations suivantes :



**Figure 2 : Sources d'information pour informer le processus SRL/Climagine dans la région TTA**

<sup>1</sup> Voir aussi [l'Évaluation des risques climatiques sensibles au genre de la région TTA](#)”, (Plan Bleu, 2022).

M. Houssine NIBANI, expert du Plan Bleu, a ensuite présenté les blocs fondamentaux de la troisième phase de Climagine : **la Bande d'équilibre (BE)**, qui permet de rassembler les différents **Indicateurs de durabilité (ID)** dans un référentiel commun, soit l'échelle de durabilité, afin de mieux représenter et comparer les situations antérieure et actuelle de TTA. Les différents groupes de travail réunis autour d'une thématique et des secteurs prioritaires associés ont ainsi pu analyser les données recueillies pour chaque ID sectoriel et l'évolution entre leurs situations antérieure et actuelle (2023). Ceci permet l'identification des tendances lourdes qui affectent le littoral de TTA, et l'élaboration de scénarios potentiels de développement de TTA dans l'avenir, à l'horizon 2050 notamment .

Les ID sont tour à tour étalonnés puis positionnés sur l'échelle de durabilité de la BE, en accord avec leurs significations et modifications suggérées par les parties prenantes du SRL:

**Figure 3 : exemples d'Indicateurs de durabilité à titre indicatif suivis de l'échelle de durabilité de la Bande d'équilibre**

	Indicateur de durabilité	Valeur (%)	Minima durable	Maxima durable	Echelle de durabilité	Situation par rapport à la Bande d'équilibre
1	% de raccordement au réseau d'assainissement au milieu rural	10 %	60 %	90 %	1	Très non durable par défaut
2	Superficie des zones protégées	40 %	X1 %	X2 %	2	Limite inférieure durable
3	Taux moyen de collecte de déchets de la Province de Tétouan	82 %	90 %	98 %	3	Très peu durable par défaut
4	Taux d'urbanisation du littoral de TTA	59,93%	50%	75 %	4	Durable
5	Superficie de terrain supplémentaire submergée par la hausse du niveau marin à l'horizon 2050	12 %	9 %	11 %	5	Limite supérieure durable
6	% de perte annuelle du stock du poisson blanc	14 %	8 %	12 %	6	Non durable par excès
7	Nombre de feux de forêt dans la région TTA	60 %	25 %	40 %	7	Très non durable par excès

Code couleur	Valeurs chiffrées	Situation par rapport à l'état d'équilibre
	1	Non durable par défaut
	2	Très peu durable par défaut
	3	Limite inf durable
	4	Durable
	5	Limite sup durable
	6	Non durable par excès
	7	Très non durable par excès

L'identification des ID et de la BE serviront à alimenter la quatrième phase du processus, qui consiste en l'élaboration de «**Diagrammes Amibe**». Ceux-ci serviront de base pour le développement des scénarios prospectifs de la région TTA réalisés par les parties prenantes et les expert(e)s lors de cette dernière étape.

Ce travail permettra de dégager des mesures prioritaires envisageables au sein du SRL, afin de poser des jalons stratégiques de mise en œuvre. Le modèle d'Amibe représente une analyse systémique qui aide à visualiser la situation socio-économique et écologique de la zone d'étude. Au cours de cet effort, les parties prenantes seront invitées à réfléchir ensemble à des solutions et alternatives permettant de répondre aux pressions antérieures et actuelles et, par extension, futures. Ces amibes seront donc présentées aux parties prenantes lors du prochain et dernier atelier SRL/Climagine 4, permettant de faire la distinction entre une région TTA qui se développe selon un modèle *business as usual* d'ici 2050 et une région qui aura choisi une voie plus durable (le "scénario alternatif").

### 3. Résultats des groupes de travail thématiques, Climagine 3

A travers la méthode Climagine, chaque groupe a pu identifier et analyser la pertinence des d'indicateurs clés tout en entamant une première réflexion sur les mesures prioritaires à intégrer au SRL TTA sur une durée de vingt ans.

Les travaux participatifs des tables rondes ont porté sur quatre thèmes :

- **l'économie verte et bleue ;**
- **la pollution et les risques ;**
- **le littoral et l'aménagement spatial ;**
- **la biodiversité et la protection du littoral.**

Les résultats des discussions sont résumés ci-dessous. Il est important de noter que les résultats des différents groupes ne sont pas exhaustifs, étant donné le temps de réflexion relativement court accordé aux groupes. Par ailleurs, certains groupes ont pu mener les mêmes réflexions et arriver aux mêmes conclusions, renforçant la nécessité de prendre celles-ci en compte au sein du processus SRL/Climagine. Ces résultats seront repris et raffinés par les experts du PAP/CAR et du Plan Bleu/CAR pour préparer la quatrième et dernière phase du processus Climagine.

Groupe Economie verte et bleue		
Indicateurs	Pertinence	Mesures Prioritaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1. Taux d'utilisation des énergies renouvelables par les opérateurs économiques (industrie, agriculteurs...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Minimiser la facture énergétique</li> <li>● Réduction des émissions en GES</li> <li>● Renforcer la sécurité énergétique du Maroc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Partage des <i>success stories</i> en TTA et au Maroc, (pour encourager la transition énergétique – exemple des chambres de commerce, d'industrie et de services)</li> <li>● Recours à la digitalisation pour les secteurs énergivores afin d'encourager la transition énergétique</li> <li>● Mise en place d'un cadre juridique adapté (autoproduction d'énergie renouvelable)</li> <li>● Mesures incitatives par l'État pour utiliser les ER dans les processus industriels</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>2. Taux de valorisation des déchets dans la région TTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Minimiser l'exploitation des matières premières</li> <li>Protection de l'environnement</li> <li>Protection de la vie marine et terrestre</li> <li>Réduction de la pollution de l'eau et des sols</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à niveaux des centres d'enfouissement et de valorisation</li> <li>Encourager la valorisation selon chaque type de déchets (par exemple les boues, le méthane, les déchets organiques...)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>3. Taux de réutilisation des eaux usées traitées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préservation des ressources hydriques superficielles et souterraines</li> <li>Protection des milieux terrestres et aquatiques</li> <li>Augmenter la sécurité hydrique du Maroc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une infrastructure adéquate</li> <li>Sensibilisation des usagers concernant la situation hydrique au Maroc et aux avantages de l'assainissement durable (traitement à la source, réutilisation des eaux usées traitées)</li> </ul>
<b>Groupe Littoral et aménagement spatial</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Pertinence</b>	<b>Mesures Prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Taux d'urbanisation : population urbaine/population totale en TTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Différenciation par provinces de TTA (Fahs-Anjra/M'diq Fnideq)</li> <li>Informe la Bande d'équilibre d'ici 2050 concernant l'évolution de la littoralisation en TTA</li> <li>Informe notre compréhension de la capacité de charge des territoires en fonction de la densité de population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Focus sur les pôles urbains en émergence et soumis à une forte littoralisation: Ksar Sghir, Ksar Majaz</li> </ul>
<b>Groupe pollution et risques</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Pertinence</b>	<b>Mesures Prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1. Taux des eaux usées non traitées/raccordement au réseau d'assainissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessaire de distinguer entre le milieu rural et le milieu urbain concernant les financements, le choix des technologies à introduire et les modalités d'exploitation</li> <li>Faible taux de couverture des réseaux de collecte et des systèmes de traitement</li> <li>Détérioration de la qualité des eaux souterraines (nappes) et de surface (barrages)</li> <li>Perturbation des écosystèmes marins</li> <li>Altération du milieu marin (qualité des eaux de baignade)</li> <li>Risque de propagation des maladies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire la dégradation de la qualité des eaux -&gt; risque de maladies</li> <li>Diminution de l'impact des activités économiques (tourisme, etc.)</li> <li>Préservation de la qualité des eaux de baignade</li> <li>Préservation des écosystèmes marins</li> <li>Amélioration de la qualité de vie de la population (santé, bien-être...)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2. Artificialisation du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux comprendre les impacts des projets touristiques et résidentiels et des ports de pêche et plaisance</li> <li>● Déséquilibre entre le littoral et l'arrière-pays (surtout les zones rurales)</li> <li>● Dénaturation du paysage</li> <li>● Perturbation des écosystèmes et impacts négatif sur la biodiversité (faune et flore maritime et terrestre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Combattre la dégradation et la suroccupation du littoral</li> <li>● Réduire la pollution</li> <li>● Diminuer le risques de disparition des écosystèmes (conservation et restauration)</li> <li>● Orienter l'urbanisation vers l'arrière-pays</li> <li>● Limiter l'urbanisation du littoral conformément à la Loi du littoral</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 3. Taux de couverture forestière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Érosion des sols et de la biodiversité</li> <li>● Feux de forêt</li> <li>● Glissements de terrain</li> <li>● Exploitation des carrières</li> <li>● Défrichage, dégradation et recul de la couverture forestière</li> <li>● Augmentation du taux de pollution de l'air</li> <li>● Augmentation du risque de catastrophe naturelles glissements des terrains, érosion côtière</li> <li>● Réduire l'impact du tourisme au détriment des forêts littorales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Procéder à l'élaboration des documents et plans de délimitation des zones forestières</li> <li>● Etablir des plans d'urgence pour les incendies des forêts et développer des systèmes d'alerte</li> <li>● Implication des autres parties prenantes (autres que l'Agence nationale des eaux et forêts) pour la sauvegarde du patrimoine forestier</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 4. Taux de collecte des déchets solides (déchets ménagers et associés)/valorisation des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Couverture incomplète de la collecte des déchets ménagers et associés (DMA), particulièrement en milieu rural</li> <li>● Faible taux de valorisation des DMA</li> <li>● Taux élevé des points noirs (surtout en période d'inondation et charriage) entraînés vers la mer</li> <li>● Impacts négatifs sur la qualité de vie</li> <li>● Propagation de maladies</li> <li>● Pollution des eaux de surface et marines</li> <li>● Pollution des sols</li> <li>● Favorise la préservation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Augmenter le taux de valorisation des DMA (nombreux avantages à tirer du tri, le compostage, l'extraction de biogaz et la généralisation des centre d'enfouissement et de valorisation)</li> <li>● Préservation du milieu naturel et des nappes phréatiques (extraction de lixiviat)</li> </ul>
<b>Groupes de Biodiversité et protection du Littoral</b>		
<b>Indicateurs</b>	<b>Pertinence</b>	<b>Mesures Prioritaires</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1. Taux d'érosion côtière (impacts et mesures)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Disparition des espèces maritimes et terrestres</li> <li>● Disparition de plages</li> <li>● Augmentation de la turbidité et de la pollution, qui jouent un rôle important dans la</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Protection des dunes et mise en place de barrières anti-piétinement</li> <li>● Mise en place de mesures artificielles comme les</li> </ul>

	dégradation de l'environnement	digues, les épis et les brises lame de protection
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 2. Taux d'occupation du sol</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Déséquilibre de répartition des zones urbaines dans la zone de TTA.</li> <li>● Suite à la construction du port Tanger Med, augmentation rapide de la superficie urbaine au niveau de la région de Tanger</li> <li>● Destruction des écosystèmes forestiers et de terrains agricoles</li> <li>● Perturbation des cycles biogéochimiques (notamment l'infiltration de l'eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mise en place de mesures de protection de zones naturelles et agricoles</li> <li>● Endiguer l'urbanisation sauvage</li> <li>● Réduire l'imperméabilisation des sols (réduisant les risques d'inondation)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 3. % de zones côtières et marines protégées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence d'un réseau important d'aires protégées dans TTA</li> <li>● Valeurs de durabilité :% de la superficie des aires protégées/ superficie totale</li> <li>● Amélioration de la gestion des ressources halieutiques</li> <li>● Préservation des habitats essentiels et des biocénoses (en abondance et en diversité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer la conservation à travers la création d'autres aires protégées</li> <li>● Extension du réseau des aires marines protégées</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 4. Nombre d'espèces menacées (terrestres et marines)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Très grande biodiversité et endémisme au sein de TTA</li> <li>● Amélioration du suivi des populations</li> <li>● Sensibilisation des usages et pratiques</li> <li>● Favorise la préservation et la récupération des espèces en état critique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Instaurer une liste rouge nationale + régionale (Loi 29/07, UICN)</li> <li>● Plan de repeuplement pour rétablir les fonctions écologiques (programme de suivi des habitats sensibles)</li> <li>● Etablir une liste rouge nationale et régionale des espèces menacées</li> <li>● Instaurer un plan de repeuplement des espèces</li> <li>● Interdire les constructions sur les zones sensibles</li> <li>● Instaurer un programme de réhabilitation/restauration des zones sensibles</li> <li>● Protéger la couverture végétale des dunes et mise en place de barrières anti-piétinage</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 5. Surface d'habitats menacés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Restauration et réhabilitation des habitats sensibles</li> <li>● Informe sur les risques liés à l'aménagement du territoire et liés aux usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Reboisement de surface dénudées avec des essences adaptées</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6. % de linéaire côtier artificialisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mieux comprendre l'étendue et les impacts de la littoralisation et de l'artificialisation des sols</li> <li>● Informe sur l'étendue de la gestion de l'érosion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Interdiction de construction</li> <li>● Elargir la bande de côte non constructible et veiller à son application le long du littoral</li> <li>● Installation de réseaux de mesure du trait de côte</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 7. Taux d'érosion côtière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Identifier les points chauds en TTA pour développer des mesures adaptées (Solutions fondées sur la nature, infrastructure verte, infrastructure grise...)</li> <li>● Informe sur la vitesse du recul et la vitesse et l'ampleur de réaction conséquente</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Réglementation sur exploitation des sables</li> <li>● Prévoir les ouvrages de soutènement et de protection dans des endroits adéquats avec un entretien et un contrôle régulier</li> <li>● Reboisement des surfaces menacées par la dénudation</li> <li>● Instaurer une réglementation rigoureuse quant au dragage du sable et à l'exploitation et/ou pillage du sable des dunes (qui sont des barrières naturelles contre l'érosion)</li> </ul>

## 4. Conclusions

Jusqu'au prochain atelier SRL/Climagine 4, les experts du CAR/PAP et du Plan Bleu/CAR reprendront les apports des parties prenantes tirés de cet atelier ainsi que ceux issus des diagnostics du CAR/PAP. Ensemble, ces informations permettront d'intégrer les Indicateurs de durabilité sélectionnés pour chaque secteur prioritaire à la Bande d'équilibre.

Ceci permettra l'élaboration des Amibes afin de représenter les états antérieurs et actuels de TTA d'une part. D'autre part, les experts soumettront les Amibes représentant les scénarios de développement business as usual et alternatifs aux parties prenantes lors du quatrième atelier, ainsi qu'une liste exhaustive de mesures prioritaires pouvant être intégrées au SRL. Ensemble, ces éléments informent la réflexion des parties prenantes du littoral de TTA quant aux recommandations stratégiques à inclure dans le SRL.

## ANNEXE I

### Programme - 08 mars 2023

Heure	Session
08:45 - 09:00	Enregistrement des participant(e)s
09:00 - 09:30	<b>Mots de Bienvenue</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Mohammed Armani, hôte régional : Direction régionale de l'environnement TTA</li><li>● Ante Ivcevic, Chargé de programme, PAP/CAR</li><li>● Michaël Karner, Chargé de projets, Plan Bleu/CAR</li></ul>
09:30 - 12:00  <i>Pause café de 10:30-10:45</i>	<b>Atelier de co-construction du SRL TTA (Etape 3)</b> <i>Présentations de:</i> <ul style="list-style-type: none"><li>● Ante Ivcevic – SRL TTA, GIZC et Engagement des Parties Prenantes</li><li>● Majid Mansour – Conclusions du diagnostic sur le développement spatial et dynamique territoriale</li><li>● Hicham Bouziane – Conclusions du diagnostic socio-économique</li><li>● Maria Snoussi – Conclusions du diagnostic sur les risques</li></ul> <i>Discussion</i>
12:45 -14:00	Déjeuner
14:00 - 18:00  <i>Pause café de 16:00-15:30</i>	<b>Atelier de concertation Climagine 3</b> <b>Bande d'équilibre et mesures prioritaires pour le SRL TTA</b> Facilitateurs Climagine: Houssine Nibani, Association AGIR, Al Hoceima et Michaël Karner, Plan Bleu/CAR
18:00 - 18:15	<b>Conclusions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>● Michaël Karner, Plan Bleu/CAR</li><li>● Ante Ivcevic, CAR/PAP</li><li>● Mohammed Amrani : Direction régionale de l'environnement TTA</li></ul>

Le 09 mars 2023, les partenaires du MedProgramme ont accueilli une réunion de la Commission régionale de gestion intégrée du littoral pour discuter des prochaines étapes du SRL TTA et de l'évaluation Nexus TTA.

## ANNEXE II - Liste des participants

	Nom, Prénom	Institution
1	Yahyaoui Abdelmajed	Préfecture M'Diq-Fnideq
2	El Aissadui Chabu	Commune de M'Diq
3	Salmi Abdelaziz	Commune de M'Diq
4	Stitov Jaouwd	Commune de M'Diq
5	Ouagrar M'bark	CPNN – Tanger
6	Haybout Hajar	MTEDD/DDD
7	Bellaali Hanae	Conseil de la Région TTA
8	Benzrira Soukaina	Université Abdelmalek Essaadi
9	Aitayane Safia	Université Abdelmalek Essaadi
10	Karner Michaël	Plan Bleu/CAR
11	Bouziane Hicham	Expert CAR/PAP
12	Ivcevic Ante	CAR/PAP
13	Siad Aicha	DPCC
14	Hamdaoui Mounia	DDD-DPR
15	Raroui Hassan	Université Abdelmalek Essaadi
16	Damnati Brahim	Université Abdelmalek Essaadi
17	Haddaoui Hatim	Délégation des Pêches Maritimes Larache
18	Amrani Mohammed	DRE TTA/OREDD
19	Benomar Mostapha	INRH
20	Nibani Houssine	AGIR
21	El Khadiri Said	Province de Chefchaouen
22	El Khou Asmaa	DEGR – Wilaya de Tanger
23	Serraj Najat	OREDD/ DRE TTA
24	REHIF Yousra	Faculté des sciences et techniques de Tanger
25	Younes Baghdidi	Association ABTAL Fnideq
26	Faiki Ahmed	Délégation des Pêches Maritimes de M'Diq
27	Taouil Malika	Délégation de l'Industrie et de Commerce
28	Jahid Asmaa	ANDA
29	Bachiri Samia	Parc National d'Al Hoceima
30	Karim Souhail	Parc National d'Al Hoceima
31	Saddik Mohammed	Service Normalisation/DDD
32	Alahyane Nada	OREDD/DRE TTA
33	Ahmed Chilqui	Commune d'Al Hoceima
34	Irahmoune Omar	Rodpal Al Hoceima
35	Budasdit Abderrachid	Province d'Al Hoceima
36	Hamid Boudiaf	Brigade Environnement, Gendarmerie royale
37	El Sabri Saïd	DRE TTA, Antenne Al Hoceima
38	El Hassouni Jaouad	DR Artisanat et économie soc. sol.
39	Chambouni Aziz	Agence de développement du Nord
40	Amrani Brahim	DREE CRPM TTA
41	Lahlou Mohamed Nabil	Agence de développement du Nord
42	Sabir Rachid	Province Fahs-Anjra
43	Snoussi Maria	Consultante CAR/PAP
44	Agharroud Kamal	Consultant CAR/PAP

45	Batmi Abdeladim	Direction Générale de la Météorologie
46	Benadek Jassine	Direction régionale de l'agriculture
47	El Hassin Bahousse	IRVAT TTA
48	Tahich Mohammed	Province Fahs-Anjra DUE
49	Sarroukh Naziha	Province Tétouan SEGR
50	Allouch Rajae	Province Tétouan SEGR
51	Ezzadumi Ayoub	Conseil provincial de Tétouan
52	Izem Azeddine	Délégation provinciale de tourisme Tanger
53	Raduad Najet	Délégation pêche maritime
54	Elhiloli Kaoutar	DRE
55	Ait Laasri Naima	Agence Urbaine Tétouan
56	Kafi Cherrat Fakhita	ONEE Branche Eau
57	Kobaa Baotmine	DRSPS TTA
58	Hmeid Nabil	Province de Larache
59	Lafrem Salah	ONP
60	Machich Chlamn	Conseil Préfectoral M'Diq-Fnideq
61	Abrak Anas	ONEE Branche Eau Tanger
62	Aderghal Sonia	Délégation du Tourisme Tétouan
63	Ajrhaou Jemaa	Agence Urbaine de Tanger
64	Boutaina Sebbah	Inspection régionale d'urbanisme
65	Bahri Seifeddine	FST Tanger
66	Abdeljabbar Zahorui	Commune Fnideq
67	Chraibi Lotfi	Association AMED
68	Ezzine Hicham	GIS 4DS
69	Melouli Idrissi Mohammed	INRH
70	Haman Khachami	CP Fahs Anjra
71	Majid Mansour	Consultant CAR/PAP